



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 25201

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la hausse spectaculaire du prix des carburants particulièrement dramatique pour les ménages aux revenus modestes habitant en zone rurale. Une enquête de l'INSEE indique que les dépenses pétrolières représentent 8,5 % du budget en milieu strictement rural, près de 7 % du budget dans les petites villes, et qu'un tiers des ménages ruraux les plus modestes, soit environ deux millions de foyers, consacrent en moyenne 10 % de leur revenu au carburant et au fioul. La situation actuelle est donc devenue intenable pour une grande partie de la population qui constate une amputation de son pouvoir d'achat à chaque augmentation du prix des produits pétroliers. C'est pourquoi, il lui demande les initiatives qu'entend prendre le Gouvernement pour remédier à ce phénomène.

Texte de la réponse

Les cours internationaux du pétrole brut, ainsi que les cotations internationales de produits pétroliers (essence, gazole, fioul domestique...) ont fortement augmenté depuis 2003 en raison de divers facteurs internationaux (question irakienne, relance des tensions en Iran, perturbations dans la production au Nigeria...), ainsi que par le contexte de forte croissance de la demande due à un accroissement des consommations de la Chine, des États-Unis et de l'Inde. Le Gouvernement s'attache tout d'abord, par son action internationale et diplomatique, à apaiser les tensions qui règnent sur les marchés mondiaux et à se coordonner avec ses partenaires européens. Les pays européens ont notamment souligné, lors du sommet de Manchester en 2005, l'importance d'engager des réformes structurelles pour rendre leurs économies résistantes aux chocs et, par conséquent, de ne pas mener d'actions nationales unilatérales à court terme pour atténuer les hausses des prix pétroliers, exception faite pour ce qui concerne les personnes les plus vulnérables. Dans le respect de ces principes, le Gouvernement, conscient des problèmes causés par le niveau actuel des prix des produits pétroliers, a pris des mesures d'aide en faveur des personnes les plus démunies via le dispositif dit « d'aide à la cuve », ou encore pour les secteurs économiques les plus touchés comme l'agriculture, secteur fortement dépendant du prix des énergies. Par ailleurs, le Président de la République a récemment annoncé que les mesures existantes seraient renforcées : l'aide à la cuve sera portée à 200 EUR en 2009. De plus, les surplus fiscaux dégagés par la hausse des prix pétroliers abonderont un fonds destiné à aider les populations les plus touchées. Enfin, le Président de la République a récemment évoqué la possibilité de plafonner la TVA sur les produits pétroliers, piste qui sera prochainement examinée par l'ensemble de nos partenaires européens.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25201

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi
Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5004

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9043